Extrait du Le Vénissian

https://levenissian.fr/Lettre-ouverte-des-salaries-de,1274

Lettre ouverte des salariés de Veninov au repreneur

- Vénissieux -

Date de mise en ligne : lundi 17 décembre 2012

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

LETTRE OUVERTE

A monsieur PREIS
Représentant de la société WINDHAGER

Vénissieux, le 27 novembre 2012.
Monsieur,

Suite à la seconde réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2012 au Tribunal de commerce de Nanterre à l'initiative du Juge commissaire, le groupe de salariés qui, depuis des mois,met tout en oeuvre pour obtenir le redémarrage du site« VENINOV » à Vénissieux (ex « GRIFFINE MARECHAL ») a décidé de s'adresser à vous.

A ce jour, force est de constater que les ordonnances rendues le 4 mai 2012 par le Tribunal ne sont pas respectées, notamment quant au redémarrage du site de Vénissieux avec 40 à 50 salariés dès l'automne 2012.

Cette situation ne peut pas durer, d'autant qu'au chômage depuis plus d'un an, nos indemnités ASSEDIC brutes ne représentent plus que57,4% de notre salaire brut antérieur, le système de contrat de sécurisation professionnelle ayant pris fin.

En conséquence, nous soutenons complètement les propositions d'attente, pour ne pas dire de compromis dès plus responsable, formulées par nos représentants lors de la réunion du 20 novembre 2012.

Avant le 12 décembre 2012, date prévue pour commencer l'audit technique du site de Vénissieux annoncé par vous, il convient que vous preniez toutes les dispositions pour que soient embauchés au moins 25 anciens salariés du site de Vénissieux pouvant représenter, pour un temps très limité,au moins une dizaine d'équivalents temps plein (ETP) qu'il conviendra évidemment de transformer au plus vite en 25 contrats à durée indéterminée à plein temps.

Si des personnes de votre entourage osaient assimiler cette exigence à une forme de chantage, nous rétorquerions qu'il ne faut pas inverser les responsabilités. Elle vous donne la possibilité de commencer à respecter vos engagements.

Comme, l'a rappelé le Juge commissaire, c'est la société WINDHAGER qui, dès le 31 janvier 2012, s'est engagée au démarrage de la production/confection à partir de septembre/octobre 2012 avec environ 40 à 50 salariés et la création d'emplois supplémentaires en logistique et développement de la distribution et de la production pour atteindre en 2015 au moins 80 emplois, sur le site de Vénissieux.

Que des difficultés aient pu engendrer des retards dans l'échéancier prévu, nous voulons bien l'admettre, encore qu'une réelle anticipation aurait certainement permis d'en éviter un certain nombre.
C'est la raison pour laquelle nous exigeons seulement que vous réalisiez une promesse d'embauche en bonne et due forme pour ces 40 à 50 salariés et réalisiez l'embauche minimum de vingt-cinq (25) d'entre nous avant le 12 décembre 2012, correspondant au moins à une dizaine d'ETP, pour arriver à 40 ou 50 emplois ETP avant la fin du premier semestre 2013, puis, au moins à 80 salariés par la suite.

Ces quelques 25 emplois immédiats permettraient, sous la responsabilité d'un manager qu'il vous conviendrait de

Copyright © Le Vénissian

désigner, de privilégier la réembauche d'anciens salariés du site de Vénissieux, plutôt que de favoriser des prestations externes, que ce soit pour préparer le site pour un redémarrage imminent ou assurer le gardiennage de l'entreprise, voire pour commencer certaines réparations, rénovations ou transformations,.

Pour ce faire, deux dispositions semblent devoir être mises en oeuvre immédiatement :

- 1. Le dégagement d'une personne de votre choix chargée d'assumer la fonction de « ressources humaines », comme vous l'a suggéré le Juge commissaire le 20 novembre 2012 ;
- 2. La tenue d'une table ronde, que vous avez vous-même souhaitée le 20 novembre 2012, qui pourrait être placée sous la présidence du Préfet de la Région Rhône-Alpes, en vue notamment de régler les aspects concrets des 25 embauches, dont les mesures susceptibles de les accompagner.

Nous sommes plus que jamais déterminés à tout mettre en oeuvre pour que l'entreprise de Vénissieux redémarre dans les plus brefs délais et, pour se faire, nous avons décidé de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Le présent courrier, au contenu exigeant mais responsable, y participe.

Dans l'attente, veuillez recevoir, monsieur PREIS, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe de salariés
Catherine CHOLLIER
Elue CGT
Secrétaire du comité d'entreprise

Copyright © Le Vénissian